

(7) ANNE CATHERINE DE SAINT-ROMAN (1740-1797)

CHAPITRE II

Après la tempête

Après le pillage de l'automne 1793, la manufacture du Pechelbronn a besoin d'être redressée pour la troisième fois, comme après l'invasion des Pandours de 1744 et à l'arrivée d'Antoine Le Bel en 1761. Désargentée, Anne Catherine de Saint-Roman réclame une avance de 30 000 francs au district de Wissembourg, qu'elle n'obtiendra qu'à moitié. Pour la charpente d'un nouveau puisard, elle exige une coupe extraordinaire dans la forêt nationale du Westerholtz près de Surbourg, où la saline de Sultz prélevait les épines noires nécessaires à son bâtiment de graduation. Toujours sur la brèche, la veuve d'Antoine Le Bel négocie les contrats et les marchés avec les autorités militaires. Elle multiplie les adresses aux instances les plus diverses afin de s'assurer sa main d'œuvre et ses débouchés. L'une d'entre elles est même cosignée avec Rosentritt, son ennemi d'hier ! Son gendre Jean André Geynet souligne son rôle essentiel dans une période aussi délicate.

Les destructions opérées au Pechelbronn à la demande du baron de Bode avaient causé à la veuve d'Antoine Le Bel une perte de 59 739 livres, montant qu'elle a fait certifier par la municipalité de Lampertsloch. Tout était donc à reconstruire, comme après l'invasion des Pandours de 1744 et à l'arrivée d'Antoine Le Bel en 1761. Circonstance aggravante, la veuve était sans le sou, comme naguère la veuve de la Sablonnière. Pour pouvoir reprendre l'exploitation et satisfaire les premières commandes militaires, il fallait commencer par ouvrir un nouveau puisard sur une profondeur de 128 pieds (soit plus de 40 m), ce qui lui coûterait au bas mot 12 000 livres. La veuve put emprunter 8 000 livres, mais, à ce qu'elle prétendait, cela ne suffisait pas même pour démarrer les réparations. Aussi, à l'été 1794, à une époque où « *les chaleurs excessives* » avaient interrompu tous les travaux, s'était-elle décidée à implorer l'aide du district de Wissembourg. Elle n'hésita pas à lui demander un « *décompte* » de 30 000 livres « *sur les pertes qu'elles a essuyées* ».

Et comme elle avait également besoin d'assez grandes quantités de bois de charpente pour construire son nouveau puisard et faire ses réparations, elle demanda aussi à ce que lui soit réservée une coupe exceptionnelle dans quelque forêt des environs, séquestrée comme bien national. Elle fit donc littéralement le siège des bureaux de la sous-préfecture de Wissembourg. « *Elle vient journellement demander la décision* », rapportent les administrateurs du district, qui à la date du « *3^e sans-culottide de l'an II* » (vendredi 19 septembre 1794) presentent par conséquent le directoire du département de se prononcer « *le plus tôt possible* ».

Le mariage de Rosalie

En règle générale, elle était « *reçue avec dédain et brutalité* » (1). Seul, un agent dut lui témoigner quelque bienveillance : le Cit. Jean André Léonard Geynet. On lit sa signature, parmi trois autres, au bas d'une lettre de l'administration du district du 9 thermidor an II (27 juillet 1794), invitant le département à se déterminer rapidement, afin d'éviter tout retard dans les livraisons de graisses réclamées par l'armée des Alpes.

Les événements vont alors se précipiter. Dix jours plus tard, le 18 thermidor an II (5 août 1794), les administrateurs de l'arrondissement décidaient en séance publique d'avancer à la veuve d'Antoine Le Bel la somme de 30 000 livres qu'elle réclamait « *pour la reconstruction indispensable de son usine* ». Il s'agissait d'une décision provisoire, demandant à être confirmée par les échelons administratifs supérieurs. Une décision, en somme, qui n'engageait pas vraiment. Du moins, les administrateurs du district reconnaissent-ils avoir été sensibles au « *patriotisme et (à) l'attachement sincère de la pétitionnaire à la Révolution* ». Ils admettaient de plus que l'usine du Pechelbronn devait être rangée « *dans la première classe, puisqu'elle produit la matière indispensable tant pour le service des armées que pour l'agriculture* » (2).

Puis, deux jours après, le 20 thermidor an II (7 août 1794), l'agent national Jean André Geynet, 29 ans, épousait à Lampertsloch Anne Antoinette Rosalie, la fille cadette de la veuve d'Antoine Le Bel. Il était temps à vrai dire, car Rosalie entrait déjà dans sa vingt-cinquième année. Suite logique : Jean André Geynet prit aussitôt la direction de l'établissement. S'il était totalement novice en matière minière et pétrolière, au moins savait-il gérer les coupes forestières, dont l'établissement du Pechelbronn avait un constant besoin. D'extraction modeste, il était le fils d'un boulanger de Wissembourg, François Geynet, mais le jour de son mariage sa mère, née Marie Breiner, était déjà décédée. Son oncle, Jean Pierre Geynet, aubergiste dans ce même Wissembourg, avait pour sa part trépassé le 9 avril 1789.

Pendant ce temps, la Révolution continuait de battre son plein. Le 28 germinal an III (17 avril 1795), les villageois de Kutzenhausen (à l'instar de ceux de Lampertsloch) partageaient leurs terrains communaux en application du décret du 10 juin 1793. Plus exactement, comme ces communaux n'étaient pas assez étendus pour pouvoir être distribués avantageusement entre tous les chefs de famille, il avait été décidé de les vendre aux plus offrants par enchère publique, et avec leur produit (en assignats, bien sûr) d'éponger quelques dettes communales et de répartir le reliquat entre tous les ayant-droit. A Kutzenhausen, le gros des 18 arpents communaux, que la veuve d'Antoine Le Bel avait dû rétrocéder le 3 août 1789, furent évidemment compris dans cette opération, organisée par le Cit. Martin de Soultz-sous-Forêts, en tant que commissaire nommé par le district de Wissembourg (3).

Mais impossible de déterminer qui de Lampertsloch ou de Kutzenhausen avait donné le signal de partages aussi expéditifs. A priori, ceux-ci ne furent pas imités par d'autres communes du voisinage. Ils peuvent donc être interprétés comme un réflexe de défense paysanne, visant à empêcher par avance toute nouvelle (ré)-appropriation de communaux par les Le Bel sous le prétexte fallacieux de leurs impératifs manufacturiers.

La coupe du Westerholtz

Il nous faut cependant revenir à la coupe exceptionnelle réclamée par la veuve d'Antoine Le Bel. « *Comme exploitante à titre onéreux de la mine d'asphalte près de Lampertsloch* », elle

avait demandé que le citoyen Esser, inspecteur des forêts du 9^e arrondissement, lui délivre quatre lots dans les sept coupes, que le directoire du département du Bas-Rhin venait d'autoriser dans la forêt nationale dite Westerholtz, ban de Surbourg, qui avait été séquestrée sur les princes de Hesse-Darmstadt. Pour aller plus vite, elle s'offrait même de régler comptant le prix qui en sera fixé.

Cette affectation, précise-t-elle, était essentielle, car son « *usine a été exposée par les circonstances de la guerre et le dénuement de bras à un dépérissement considérable* ». Elle risquait même le « *chômage total s'il n'était promptement pourvu auxdites réparations* » (4). Le département avait fait un premier pas le 16 thermidor an II (3 août 1794) en ordonnant que deux experts visitent préalablement l'établissement du Pechelbronn « *pour examiner la quantité et qualité des pieds d'arbres que les réparations peuvent exiger* ». Ceux-ci s'entendront sur un volume de 324 pieds de chêne.

Aussi, l'inspecteur Esser se proposa-t-il d'« *abandonner* » carrément à la veuve tous les bois formant les lots 2, 3 et 4 de la coupe faite dans la forêt du Westerholtz. Mais cette idée ne put s'appliquer, car la loi exigeait une adjudication en bonne et due forme. Le 5 vendémiaire an III (26 septembre 1794), le département demanda donc à l'inspecteur Esser de procéder aussitôt « *à la marque et estimation en détail des arbres chênes nécessaires à la réparation* », jusqu'à concurrence de 324 pieds. Après quoi, il devait laisser exploiter lesdits bois, mais « *en veillant à ce qu'ils ne soient employés à d'autres usages* ». Après leur enlèvement, le directoire du district de Wissembourg devait enfin procéder à l'adjudication « *des branchages et rémanences desdits bois* ».

L'inspecteur Esser procédera à l'estimation et au marquage de ces 324 pieds en compagnie de Michel Rössel (un expert nommé par ses soins), de Cronmüller, agent de la commune de Lampertsloch, et d'Etienne François Saget, le « *directeur de la mine* » du Pechelbronn. A eux quatre, ils mirent deux jours, les 19 et 20 vendémiaire an III (10 et 11 octobre 1794), pour mesurer la longueur et l'épaisseur du milieu des pieds de 222 arbres gisant au sol dans toute l'étendue de la coupe. Puis il leur fallut interrompre leur travail, devant assister le 21 (12 octobre) à des coupes à Wissembourg. Ils ne revinrent que le 29 suivant (20 octobre) pour assigner les 102 pièces restantes sur les arbres encore sur pied. Ils établirent leur procès-verbal le 30 à Lampertsloch. Vue leur « *qualité médiocre* », ils estimèrent le pied cube de ces chênes à 10 livres. Ce qui donnait au total la somme de 1 404 livres 3 sols 4 deniers.

Puis il y eut un autre contretemps. Le receveur des domaines et bois du bureau de Wissembourg, qui devait faire le recouvrement de cette attribution, ne retrouva pas le procès-verbal de délivrance de ces 324 pieds de chêne et supposa qu'il avait été « *égaré lors de l'invasion de l'ennemi* ». Au demeurant, la veuve Le Bel n'en avait toujours pas acquitté le montant. Le 1^{er} ventôse an IV (19 février 1796), le directoire du Bas-Rhin dut donc prendre un arrêté, ordonnant d'adresser une copie du procès-verbal d'estimation (celui du 30 vendémiaire an III, évoqué plus haut) au receveur des domaines et bois du bureau de Wissembourg (4).

Quant aux travaux de construction du nouveau puisard, ils avaient pu démarrer en thermidor de l'an II (août 1794) et se terminèrent à la fin du mois de vendémiaire an III (début de la deuxième quinzaine d'octobre 1794). Ce puits, qu'on avait prévu d'ouvrir dès 1793, fut implanté au nord-est du Pechelbronn, dans le prolongement des puits Bléton et Antoine. On le baptisa puits Catherine (en hommage à la veuve d'Antoine Le Bel, née Anne Catherine de Saint-Roman ?) et on n'eut besoin que de lui donner une profondeur de 80 pieds (24 mètres), « *non compris le réservoir* » de collecte des eaux souterraines, alors que le puits Antoine,

ouvert en 1788, à 70 toises de là, vers le Pechelbronn, avait une profondeur de 108 pieds (plus de 30 mètres), « *non compris le réservoir pour les eaux* ».

Les travaux de ce nouveau puisard coûtèrent finalement 20 000 livres, au lieu des 12 000 livres supposés initialement, alors qu'Etienne François Saget, dans son *Traité asphaltique* de 1769, avait donné un coût total de 400 à 1 200 livres pour la construction d'un grand puisard par cinq ouvriers pendant six semaines. Sans doute, ce coût élevé s'explique-t-il par l'inflation et la dépréciation des assignats.

La forêt du **Westerholtz**, qui avait fourni les bois de charpente de ce puits, en était située à 5 km de distance à vol d'oiseau. Aujourd'hui disparue, elle se trouvait à l'ouest de Surbourg, au sud de la route de Gunstett, à l'ouest de la voie ferrée Haguenau-Wissembourg. Selon les linguistes, ce serait la forêt de la fonderie (5). Elle serait donc liée d'ancienneté à des exploitations minières.

Elle alimentait également la saline nationale de Sultz. Début 1799, Georges Chrétien Rosentritt, qui en était alors l'agent en chef, demandera ainsi à se faire délivrer 8 à 9 000 fagots d'épine « *de la forêt nationale séquestrée sur le prince de (Hesse-) Darmstadt située dans la banlieue de Surbourg, appelée Westerholtz* », et ce pour renouveler les fagots des bâtiments de graduation de la saline. L'inspecteur Esser ne crut pas devoir s'y opposer : « *Je ne demande pas mieux*, écrit-il de Wissembourg le 29 nivôse an VII (18 janvier 1799), *que de pouvoir débarrasser la coupe et le reste de cette forêt de ces hôtes nuisibles et préjudiciables par leur abondance et leur grandeur, qui étouffent toutes les bonnes espèces, pourvu que l'exploitation se fasse à fleur de terre et en épargnant avec soin les taillis et plants des bonnes espèces qui pourraient se trouver dans ces buissons d'épines noires sous la surveillance du garde du triage.* » L'administration du département voulut donc bien y consentir elle aussi (4).

En 1814, Jean André Geynet, le gendre d'Antoine Le Bel, sera à son tour adjudicataire d'une coupe « *dans les forêts dites Westerholtz* » (6).

Cette forêt, qui était un appendice de la forêt d'Haguenau, fut ensuite adjugée par l'Etat le 7 septembre 1822, pour 82 502 francs, à Antoine Lauer, propriétaire à Haguenau. Elle était alors supposée s'étendre sur 150 ha. En réalité, selon le nouveau propriétaire, elle n'avait que 101,05 ha de superficie. En dédommagement, Lauer demanda la permission de la défricher en grande partie. Ce qui lui fut accordé (7). A titre d'exemple, les 1^{er} et 3 septembre 1825, la vente par enchère d'une coupe dans le Westerholtz comprenant du bois de chauffage, des copeaux et des fagots lui procura un revenu de 3 808,20 francs (8).

Mais en vertu des droits ancestraux, les habitants pauvres de Surbourg continuaient d'y envoyer leurs bestiaux en vaine pâture. C'était contraire au Code forestier, car la vaine pâture n'était admise que dans les parties boisées et non pas défrichées. Pour ne plus être importuné, Lauer se proposa de racheter ce droit de vaine pâture à la commune de Surbourg, mais celle-ci refusa obstinément, car ce droit était vital pour les plus indigents de ses administrés.

De guerre lasse, Lauer revendit le Westerholtz le 8 avril 1826 à Joseph Wenger, entrepreneur des fortifications à Strasbourg. L'ancienne forêt seigneuriale se décomposait alors en trois parties : 35 ha environ, « *encore peuplés d'un taillis de chênes et de hêtres d'âge mêlé de six à trente ans* » ; environ 15 ha « *sur lesquels il reste quelques jeunes arbres* » ; et 50 ha de pâturage « *tout à fait dégarni de bois* ». Les héritiers du nouveau propriétaire n'hésiteront pas à faire condamner par le tribunal de police de Sultz-sous-Forêts et le tribunal correctionnel de Wissembourg les 75 habitants de Surbourg qui persistaient à y envoyer leurs bestiaux en pâturage.

Pour autant, le problème n'était pas réglé, car la plupart de ces habitants étaient insolvable. Les héritiers Wenger se proposèrent alors de racheter le droit de vaine pâture pour 6 000 francs. Le tribunal de Wissembourg fixa ce montant à 16 240,60 francs, somme à laquelle le conseil municipal finit par consentir par sa délibération du 21 décembre 1836, à la condition toutefois (délibération du 22 janvier 1837) que les héritiers Wenger prennent également à leur charge les amendes et frais de justice, auxquels les habitants de Surbourg avaient été condamnés (7) (9) (10).

La visite du député Loysel

En messidor an III (juillet 1795), la veuve d'Antoine Le Bel accueille dans ses établissements Pierre Loysel, 46 ans, député du département de l'Aisne que la Convention nationale avait envoyé en mission d'inspection dans les salines de la Meurthe, du Bas-Rhin et « *du pays conquis de la Layen* » ainsi que dans les mines des départements frontières du Rhin et de la Moselle. Celui-ci fut très impressionné. La veuve Le Bel, en effet, s'était posée une fois de plus en ardente républicaine et en martyre de l'aristocrate Bode et de ses satellites. Elle dit aussi être une descendante d'Abraham Duquesne (1610-1688), ce vice-amiral d'origine dieppoise et de confession protestante qui s'était rendu célèbre par sa victoire sur la flotte hollandaise à Palerme en 1676, puis par ses bombardements d'Alger en 1682 et 1683. Cette prétendue ascendance ne laisse pas de surprendre, car aucune des biographies du marin ne mentionne le nom de Serre de Saint-Roman ni de près ni de loin dans ses relations familiales, comme dans celles de ses enfants. Ces biographies ne mentionnent pas non plus le nom de Saran, qui était le patronyme de la mère de la veuve d'Antoine Le Bel.

Le conventionnel Loysel, en tout cas, prit ces boniments pour argent comptant. Dans son rapport de mission à la Convention, il écrit : « *la manufacture de Beckelbronn (sic) appartient à la citoyenne veuve Le Bel, descendante du vice-amiral Duquesne, célèbre par le bombardement d'Alger. Si son ancêtre mérita bien de la patrie par les services militaires, la citoyenne Lebel n'est pas moins intéressante aux yeux de tous les bons citoyens par ses qualités civiles, par les vengeances que les ennemis ont exercées sur sa personne et sur ses propriétés lors de leur invasion sur le territoire français, en plus par les sacrifices qu'elle a faits pour remettre la manufacture en activité. Elle a un fils à l'armée, digne héritier du courage de Duquesne* ».

Pierre Loysel était né à Beauvais vers 1750. Avocat, il se fit d'abord élire député de l'Aisne à la Convention nationale, puis membre du Conseil des Anciens. Sous l'Empire, il est administrateur de l'enregistrement, puis préfet à Maastricht et Turin, avant d'être nommé conseiller-maître à la Cour des comptes en 1809. Il meurt en 1812. C'est le 27 vendémiaire an III (18 octobre 1794) que la Convention nationale, après avoir entendu son Comité de sûreté générale, l'avait envoyé en mission dans le département de la Moselle et chargé d'y organiser les comités révolutionnaires, avec « *les mêmes pouvoirs que les représentants du peuple dans les départements* » (11).

En ces temps de Révolution triomphante, la veuve avait évidemment tout intérêt à taire ses propres origines aristocratiques. A faire oublier qu'elle était née Serre de Saint-Roman, d'une des plus vieilles lignées nobles du Languedoc, dont des rejetons étaient alors des adversaires déclarés du nouveau régime. L'un de ses cousins, Jacques de Serre de Saint-Roman, comte de Frégeville et seigneur de Villejuif, avait ainsi été condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de Paris le 9 thermidor an II (27 juillet 1794). Un autre, Alexis Jacques de Serre, comte de Saint-Roman, avait pour sa part émigré en 1792 et servi dans l'Armée de Condé, avant de devenir Pair de France sous la Restauration, autrement dit sénateur nommé par le roi (12).

D'où venait cette référence au vice-amiral Duquesne ? Peut-être tout simplement d'une lecture de hasard. Mais comme elle avait été avalisée par un Conventionnel bon teint, elle allait passer désormais pour une indiscutable vérité historique. Tous les auteurs, qui se sont penchés sur l'histoire du Pechelbronn, la reprendront à leur compte. D'autant que les affirmations du Conventionnel Loysel furent également reproduites mot pour mot dans le *Journal des mines* n° XIII de vendémiaire an IV (octobre 1795), l'organe officiel de la science minière française, publié par l'Agence des mines de la République.

Paul de Chambrier, l'auteur en 1918 de l'incontournable « *Historique de Pechelbronn* », amplifia à son tour la coupable redite. Page 27, il écrit que l'épouse d'Antoine Le Bel « *descendait de Duquesne, vice-amiral célèbre de Louis XIV* ». Il va jusqu'à consacrer une petite note à celui qu'il considère comme « *le plus grand homme de mer du XVIIe siècle* ». De ce fait, nous avons donc nous-mêmes accrédité l'ascendance Duquesne dans *L'Outre-Forêt* n° 97 (1^{er} trim. 1997), à l'occasion de notre article « *La querelle Bode - Le Bel pour la mine de graisse minérale de la saline de Soultz* ». Mais nous la mettons fortement en doute désormais.

Le manque de main d'œuvre

Le problème le plus criant que la veuve d'Antoine Le Bel eut à affronter, après le repli des Austro-Prussiens, était le manque de main d'œuvre, car les trois quarts des habitants de l'arrondissement de Wissembourg les avaient suivis, le plus souvent de plein gré, à la fin du mois de décembre 1793. Elle s'en plaignit au département du Bas-Rhin, ce qui eut pour résultat que Rougemont, le représentant du peuple envoyé en mission auprès de l'Armée du Rhin, se décida le 19 fructidor an III (5 septembre 1795) à affecter 36 hommes du rang à la mine et usine du Pechelbronn, et 48 autres aux usines nationales de Soultz et de Lobsann.

Puis, par l'arrêté du 22 fructidor an III (8 septembre 1794), le département du Bas-Rhin ordonna que ces militaires réquisitionnés soient ravitaillés en pain tous les mois par les paysans de leur municipalité de domiciliation respective (Lampertsloch et Soultz), et ce, sous le contrôle des administrateurs du district de Wissembourg. Mais cette disposition ne fut guère appliquée, les paysans omettant de faire les livraisons, avec l'aval de leur municipalité d'ailleurs.

Ces municipalités, de plus, ne se gênaient pas de prélever des ouvriers du Pechelbronn et de la saline pour exécuter les gardes et les corvées, que leur demandaient les autorités militaires. Ceux-ci ne pouvaient évidemment s'y soustraire, sous peine d'amendes pécuniaires ou d'emprisonnements. Aussi la veuve d'Antoine Le Bel et Rosentritt, momentanément réconciliés, se décidèrent-ils à adresser une pétition conjointe aux autorités. Ils demandaient que leurs ouvriers soient au contraire ravitaillés en grains par les magasins militaires et qu'ils soient exemptés, avec les bestiaux, « *de tout service public* ». Enfin, ils demandaient que leurs ouvriers soient déclarés « *en réquisition permanente* », qu'il soit fixé « *une punition* » pour les cas où ils quitteraient leur travail sans motif valable, et que soit désignée l'autorité chargée d'appliquer cette punition (2).

Cette pétition, co-signée par la veuve Le Bel et par Rosentritt, fut rédigée par Jean André Geynet, le gendre de la veuve, dont l'écriture est effet reconnaissable entre toutes. Par la suite, celui-ci rédigea et co-signa avec Rosentritt une autre pétition encore, visant à leur conserver les réquisitionnés militaires qui leur avaient été attribués.

Cette dernière pétition ne resta pas sans effet. Dès le 8 vendémiaire an III (29 septembre 1794), les administrateurs du département du Bas-Rhin « *invitaient* » leurs collègues du district de Wissembourg à établir à Soultz-sous-Forêts « *un grenier d'abondance* », spécialement dédié à l'approvisionnement en grains des usines de Soultz et du Pechelbronn. Ce grenier devait être approvisionné par des communes du canton de Soultz, qu'il restait cependant à désigner. Le district de Wissembourg, enfin, devait enjoindre les deux municipalités de Soultz et de Lampertsloch, « *sous les peines les plus sévères* », de faire revenir leurs ouvriers dans leurs ateliers (2). Mais ces dispositions ne paraissent pas être entrées en application.

Le 28 prairial précédent (16 juin 1795), la veuve d'Antoine Le Bel avait d'autre part écrit aux représentants du peuple près l'armée du Rhin pour demander que Martin Bley, natif de Birlenbach, qui avait été compris dans la première réquisition, qui était canonnier au 5^e régiment d'artillerie et qui résidait alors à l'usine du Pechelbronn « *pour cause de maladie* », soit provisoirement autorisé à y travailler comme charron, puisque c'était son métier. Le Cit. Richou, représentant du peuple envoyé en mission dans le département du Bas-Rhin, voulut bien y consentir, mais pour une durée d'un mois seulement. Passé ce délai, le charron Bley devait rejoindre son corps, « *s'il n'a pas reçu de réquisition individuelle pour le service de ladite usine* » (1).

Par la suite, à une date non précisée, la veuve d'Antoine Le Bel s'adressera encore à la nouvelle Agence des mines de la République, 291, rue de l'Université à Paris, pour lui demander de prendre sept mesures absolument indispensables au bon fonctionnement de son établissement :

- en fixer une bonne fois pour toute l'étendue de sa concession, conformément à la loi sur les mines du 28 juillet 1791 ;
- lui faire obtenir le restant du remboursement des pertes qu'elle avait essuyées pendant l'invasion de l'ennemi ;
- affecter le nombre de bras nécessaires à l'activité de son usine ;
- faire un règlement de police à l'effet de maintenir le bon ordre parmi ses ouvriers ;
- exempter ces derniers de tout autre service public ;
- approvisionner son établissement en subsistances et fourrages ;
- lui procurer enfin du bon bois, « *objet absolument indispensable* » (1).

Cette fois, il y eut une suite, car en pluviôse an III (janvier 1795), la veuve Le Bel charge son gendre Geynet de témoigner au directeur de l'Agence des mines à Paris « *sa plus vive reconnaissance au sujet des bonnes mesures (qu'il a) prises relativement aux subsistances des ouvriers employés* » à l'usine du Pechelbronn. Ce dont Geynet s'acquittera par une lettre expédiée de la mine d'asphalte le 7 pluviôse (26 janvier 1795) (1).

Deux ans plus tard, en l'an V (1797), nouvelle réclamation de la veuve d'Antoine Le Bel au Conseil des mines à Paris, qui avait pris la suite de l'Agence des mines. Elle concernait cette fois les commis des douanes, qui lui interdisaient de vendre ses graisses hors du territoire de la République, et ce en application de la loi du 5 thermidor précédent, qui ne visait en réalité que les graisses animales. Si elle devait persister à être privée de ce débouché, explique-t-elle, son établissement connaîtrait une ruine certaine, car il ne livrait alors aux armées de la République que le tiers de sa production annuelle de 1 400 quintaux d'asphalte.

Curieusement, Rosentritt formula alors le même grief. Le 24 pluviôse an V, il écrit en effet : « *il se ferait un débit considérable (de la graisse minérale de Soultz), si les employés de la douane aux barrières au-delà de Wissembourg ne s'obstinaient pas à soutenir que l'exportation de cette graisse est défendue, tandis que je suis convaincu que l'article de graisse dans le tarif ne désigne qu'une graisse composée de parties animales* » (13).

Le 22 ventôse an V (12 mars 1797), le Conseil des mines reconnaîtra que le nom de graisse avait effectivement été appliqué mal à propos à la poix minérale ou asphalte du Pechelbronn. Il voyait dans la libre circulation et même dans l'exportation des produits de cette mine un moyen sensible d'en assurer l'exploitation avantageuse. Il demandait toutefois au département du Bas-Rhin de faire vérifier les affirmations de la veuve, car il redoutait que la liberté

d'exporter ne fasse monter le prix des graisses, qui devaient être livrées aux armées et dans les départements intérieurs. L'autorisation d'exporter « *chez les alliés* » ne devait être accordée, selon lui, que si l'établissement du Pechelbronn était en situation de surproduction (1). Notons que le 4 ventôse an III (20 février 1795), Jean André Geynet avait signalé qu'avant la guerre le débit de l'huile du Pechelbronn avait déjà été « *considérable* » en Allemagne, « *où les propriétés de cette huile sont bien connues* » (1).

Toujours en éveil, la veuve Le Bel pétitionnait donc à tout-va pour la sauvegarde de ses établissements. Mais elle négociait aussi les contrats. Le 3 thermidor an III (21 juillet 1795), son gendre Geynet indique ainsi qu'elle venait alors de passer un marché avec le préposé aux achats des parcs de l'Armée du Rhin et de la Moselle pour 600 quintaux de graisse d'asphalte, « *livrables dans les plus courts délais possibles* » (en réalité deux mois) (14). En l'an II, précise encore Jean André Geynet, elle avait livré à l'armée 150 quintaux de graisse, la plupart au maximum et le surplus à un prix raisonnable, « *et toujours à plus bas prix qu'aux marchands et particuliers* ». Le débouché militaire était certes assuré, mais nettement moins profitable que le débouché ordinaire.

Le bilan

C'est également Jean André Geynet qui dresse le bilan des dix années de gestion de la veuve d'Antoine Le Bel. Au début de 1794, après la retraite des Austro-Prussiens, explique-t-il, l'usine du Pechelbronn était « *à deux doigts de sa perte totale* ». Mais « *loin de se laisser abattre par les revers et persécutions incalculables, (Anne Catherine de Saint-Roman) a redoublé d'activité pour (la) rétablir, parce qu'elle était plus que jamais indispensable aux armées de la République et à l'agriculture. Abandonnée du gouvernement et reçue avec dédain et brutalité au district de Wissembourg, elle se vit dans la dure nécessité de faire des emprunts considérables. Le nouveau puits qu'elle a fait creuser à l'extrémité des travaux lui a coûté 20 000 livres* ».

« *Elle a aussi remonté trois attelages à grands frais* » pour conduire la poix minérale produite jusqu'à la grand-route à Soultz ou à Surbourg, et de là jusqu'à Landau ou Strasbourg, « *suivant sa destination. Toujours animée de zèle et d'amour pour la patrie, elle s'est donné toutes les peines imaginables pour se procurer les ouvriers à l'effet de continuer l'exploitation jour et nuit. Mais la forte émigration et le mépris que le journalier a pour la monnaie nationale ont rendu vaines toutes ses démarches* ». Elle « *n'a obtenu que 10 000 livres sur les 60 000 qu'elle réclamait pour être indemnisée des pertes subies pendant l'invasion* » (1).

Anne Catherine de Saint-Roman décéda au Pechelbronn le 4 fructidor an V (21 août 1797), à l'âge de 57 ans. L'état civil de Lampertsloch a enregistré son trépas en langue allemande sous le nom d'« *Anna Catharina Saint-Raimont (sic), Eigenthümerin des Bachelbronner Theerwerkes* ». Son lieu de sépulture ne nous est pas connu, mais il y a tout lieu de supposer qu'il fut à Lampertsloch.

Par chance, Jean André Geynet a établi le 29 frimaire an VI un compte récapitulatif depuis le 1^{er} novembre 1788, « *époque du décès d'Antoine Le Bel* », jusqu'au 6 fructidor an V, « *époque du décès de la veuve Le Bel* ». Il en ressort que pendant cette petite décennie, l'usine du Pechelbronn a fabriqué 10 976 quintaux 14 livres de graisses claires et 862 quintaux 25 livres de graisses épaisses. Ses ventes ont été équivalentes : 10 174 quintaux 25 livres de graisses claires et 877 quintaux 89 livres de graisses épaisses. Soit un peu plus de 1 000

quintaux en moyenne par an, qui sont inférieurs aux volumes de production officiellement affichés (1 400 quintaux en moyenne par an).

L'inflation a été galopante pendant quatre années successives, du 1^{er} prairial an II au 1^{er} prairial an V. Aussi, les indicateurs d'activité les plus représentatifs sont-ils la longueur en pieds des galeries creusées ainsi que les quintaux (non métriques) produits et vendus. On constate que Pechelbronn produisait et vendait alors en moyenne onze quintaux de graisse claire pour un quintal de graisse épaisse et que la meilleure année a été celle qui a précédé la mobilisation de la patrie en danger, du 1^{er} juin 1792 au 1^{er} juin 1793.

L'exercice de 24 mois allant du 1^{er} prairial an III (20 mai 1795) au 1^{er} prairial an V (20 mai 1797) a été triplement catastrophique. Il bat le record d'inflation et le record de longueur des galeries creusées pour une production de graisse claire sur deux ans légèrement inférieure à celle de l'année précédente. Pâtissait-on de la mévente générale ou avait-on creusé des souterrains pour rien ? Sans doute, les deux à la fois. Pechelbronn a donc mis longtemps à se remettre de l'occupation des Austro-Prussiens et de la Grande Fuite de l'automne 1793. Au décès de la veuve d'Antoine Le Bel, il n'était pas encore rétabli. ©

Jean-Claude Streicher (janvier 2007)

NOTES :

(1) AN : F14 8142.

(2) ABR : 1L1513.

(3) ABR : 414D676.

(4) ABR : 1L1256.

(5) L.-Ch. Will : « *Westerich, Westoffen... Wust... Etude toponymique* », *Les Vosges*, Bulletin officiel du Club Vosgien, mai 1960, p. 25-28.

(6) ABR : U1801.

(7) ABR : 414D1707.

(8) ABR : 7E56.1/136.

(9) ABR : U686.

(10) Jean Vogt : « *La misère à Surbourg en 1832* », revue *L'Outre-Forêt*, n° 60, 4^e trim. 1987, p. 21-22.

(11) « *Recueil des actes du Comité de salut public avec la correspondance officielle des représentants en mission et le registre du Conseil exécutif provisoire* », t. XVII, Paris, Impr. Nat., 1906, p. 505.

(12) H. de Barrau : « *Documents historiques et généalogiques sur les familles et les hommes remarquables du Rouergue dans le temps anciens et modernes* », Rodez, 1853.

(13) Mémoire de Rosentritt, fait à Soultz le 24 pluviôse an V, AN : F14 8141.

(14) AN : F14 8141.

DIX ANS DE GESTION DE LA VEUVE LE BEL

(TABLEAU RECAPITULATIF DRESSE LE 29 FRIMAIRE AN V PAR JEAN ANDRE GEYNET)

Exercices	Galerias creusées	Graisses claires fabriquées	Graisses claires vendues	Graisses épaisses fabriquées	Graisses épaisses vendues	Recette générale	Dépense générale	Résultat
du 1.11.1788 au 16.3.1789 (4,5 mois)	234 pieds	253 qtx	232 qtx	25 qtx	21 qtx	7 066 £	6 788 £	+ 278 £
du 16.3.1789 au 1.6.1789 (3,5 mois)	114 pieds	248 qtx	277 qtx	24 qtx	7 qtx	6 821 £	5 417 £	+ 1 707 £
du 1.6.1789 au 1.6.1790 (12 mois)	489 pieds	1 443 qtx	1 109 qtx	134 qtx	98 qtx	37 769 £	38 341 £	+ 1706 £
du 1.6.1790 au 1.6.1791 (12 mois)	420 pieds	1 408 qtx	1 291 qtx	119 qtx	125 qtx	36 610 £	33 316 £	3 294 £ ⁺
du 1.6.1791 au 1.6.1792 (12 mois)	402 pieds	1 175 qtx	1 222 qtx	160 qtx	212 qtx	30 425 £	33 325 £	- 2 900 £
du 1.6.1792 au 1.6.1793 (12 mois)	438 pieds	1 531 qtx	1 521 qtx	100 qtx	109 qtx	39 025 £	36 104 £	+ 2 924 £
du 1.6.1793 au 1 prair. II (12 mois)	363 pieds	1 059 qtx	1 065 qtx	129 qtx	126 qtx	44 837 £	40 675 £	+ 4 162 £
du 1 prair II au 1 prair III (12 mois)	622 pieds	1 258 qtx	1 104 qtx	18 qtx	16 qtx	153 115 £	117 450 £	+ 35 665£
du 1 prair III au 1 prair V (24 mois)	621 pieds	1 224 qtx	1 142 qtx	77 qtx	66 qtx	532 558 £	536 648 £	- 4 090 £
du 1 prair V au 1 niv. V (7 mois)	69 pieds	540 qtx	454 qtx	26 qtx	24 qtx	30 783 £	62 472 £	+ 31 689£
du 1 niv. V au 6 fruct V (8 mois)	210 pieds	832 qtx	751 qtx	36 qtx	68 qtx	29 830 £	28 806 £	+ 1 024 £
TOTAUX	3 982 pieds soit 121 m en moy/an*	10 976 qtx soit env. 53 t/an*	10 174 qtx	862 qtx soit env. 4,1 t/an*	877 qtx	918 847 £	939 350 £	- 20 503 £

Les poids en quintaux (non métriques) ont été élagués des livres ; et les montants en livres, des sols et deniers, sans arrondissement (AN : F14 8242).

(*) Selon les calculs de Francis Cazalet, descendant du baron de Bode. ©



Le Westerholtz, ban de Surbourg, qui fournissait le bois de charpente des puisards du Pechelbronn ainsi que les épines noires nécessaires au bâtiment de graduation de la saline de Sultz-sous-Forêts, est aujourd'hui un terrain de culture (photo JCS, août 2006).